FLASH-INFO DU 15 JANVIER 2021 SPECIAL VACCINATION

MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATIONS EN PAYS HOUDANAIS

Monsieur Tétart, Président de la CCPH, nous a informé, ce jour, de l'ouverture d'un centre de vaccinations à Houdan.

Pour la prise de rendez-vous, vous avez le choix entre :

- Vous rendre sur le Doctolib (Centre de vaccination de Houdan). Un compte a été ouvert au nom du « centre de vaccination de Houdan »
 Cliquez sur Doctolib : Prenez rendez-vous en ligne chez un professionnel de santé
- Ou téléphoner au 06 44 73 33 00, le standard est ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h du lundi au vendredi

Vous avez la possibilité de trouver, depuis le site de la mairie, un centre de vaccination ainsi que les actualisés concernant la Covid-19.

Pour plus de renseignements : Mairie de Grandchamp 78113 (mairie-grandchamp 78.fr)

PAM AU SERVICE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Monsieur Bédier, Président d'Yvelines Département, nous a également informé, ce jour, de la mobilisation totale du Département, en lien avec la Préfecture et l'ARS, pour venir en soutien de la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans.

A compter du 18 janvier, deux dispositifs vont être déployés :

- Pour les résidents des résidences autonomie, la vaccination se fera sur site, selon une procédure adaptée.
- Pour les personnes âgées de plus de 75 ans résidant à domicile, le service PAM sera élargi aux personnes en perte d'autonomie (évaluées selon la Grille AGGIR et bénéficiaires de l'APA au titre d'un GIR 1 à 4) et permettra d'assurer gratuitement leur transport vers et depuis le centre de vaccination ambulatoire dont elles dépendent. Cette facilité sera également ouverte aux détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion, mention Invalidité.

La centrale téléphonique du PAM sera opérationnelle dès vendredi 15 janvier pour prendre les réservations, après une procédure d'inscription simplifiée (pour les personnes non inscrites au service). La centrale est joignable :

- Au 0 806 00 78 92 (de 7 h à 20 h tous les jours prix d'un appel local)
- Ou sur pam78-92@transdev.com
- Ou https://www.pam78-92.fr

La demande de réservation du transport ne pourra être réalisée qu'à partir du moment où la personne a reçu une confirmation de son rendez-vous de vaccination et avec un délai de prévenance de 48 heures. Les transports seront possibles à compter du lundi 18 janvier.

Les agents de convivialité YES+ seront mobilisés pour faciliter la vaccination des personnes âgées à domicile. Ces derniers pourront apporter une aide à la prise de rendez-vous, et assurer un accompagnement vers les sites de vaccinations.

Pour tout renseignement concernant ce dispositif, nous vous invitons à contacter le numéro vert 0 805 38 39 49 ou les services du Département sur <u>yesplus@yvelines.fr</u>

COMMENT SE FAIRE VACCINER?

1. Prendre un rendez-vous

2. Le jour du rendez-vous

- * Se munir de sa carte d'identité
- * De sa carte vitale ou d'une attestation de droit

3. Au centre de vaccination

- * Présenter ses documents d'identités et répondre à un bref questionnaire
- * Vérification du questionnaire par le médecin présent
- * Observation de précaution de 15 min après l'injection du vaccin

4. Après la vaccination

- * Prise de rendez-vous pour la 2^{ième} injection immédiatement
- * Tout effet indésirable peut être signalé sur <u>signalement.social-sante@gouv.fr</u> ou auprès de votre médecin